

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Présents : Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Xavier Adam - Julien Belland - Yves Bouvard - Lionel Charlin - Stéphane Strippoli

Absente : Marie-José Buatois

Pouvoirs : Xavier Adam à Emmanuelle Bringuier - Julien Belland à Alexandra Cochet - Yves Bouvard à Yves Vacle - Lionel Charlin à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Emmanuelle Bringuier est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération tableau des emplois

Madame Alexandra Cochet rappelle que :

- il appartient à l'assemblée délibérante de créer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 4 juillet 2024.
- la nécessité de passer à temps complet l'emploi d'adjoint technique actuellement à 34.43 h
- la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la nécessité de supprimer les emplois qui n'ont plus d'utilité à la suite de la réorganisation des services,

Elle fait part également de l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion du 18 septembre 2025.

Madame Alexandra Cochet propose donc :

- d'annuler le tableau des emplois précédent et de le remplacer par le tableau des emplois annexé.
- de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- de supprimer les emplois non pourvus et qui ne seront plus utilisés

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération participation à la protection sociale complémentaire

Madame Nathalie Strippoli rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 15 € en santé au 1^{er} janvier 2026.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)

- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation)

Madame Nathalie Strippoli propose

- de participer financièrement à compter du 01/01/2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 30€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération droit de stationnement des taxis

Le Maire, rappelle la délibération du 31 août 2009 fixant le prix du droit de stationnement pour les taxis sur la commune, à 100 € par emplacement,

Il propose :

- de réactualiser ce tarif
- un droit de stationnement par emplacement de 200 € annuel, terme à échoir, à compter du 01/09/2026.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération admission en non-valeur budget eau

Madame Nathalie Strippoli fait part au Conseil municipal d'un montant de 377.10 € irrécouvrable sur le budget de l'eau.

Elle précise qu'il s'agit de factures d'eau impayées de

Mme Chevron Céline (50 € en 2011)

Mr Danner Jean Christophe (40 € en 2013)

Mme Guerrier Catherine (17.94 en 2009),

la SCI Laurine (205.32 de 2014 / 2017 / 2018)

Mme Waroquier Paulette (57 € en 2022),

ainsi que quelques factures non soldées dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Elle explique que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites sans résultat pour les côtes irrécouvrables.

Madame Nathalie Strippoli propose donc d'admettre en non-valeur la liste ci-jointe des côtes irrécouvrables pour un montant total de 377.10 €

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 4 abstentions

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission CALM

Madame Alexandra Cochet :

- le fournisseur du logiciel du CALM, Vertura (entreprise qui a racheté le logiciel arg) va modifier son logiciel en fonction des demandes de la CAF.

- les prélèvements vont être mis en place pour les familles qui le souhaitent.

Commission scolaire

Madame Alexandra Cochet :

- le conseil d'école aura lieu le 13 octobre
- conclusion de la convention territoriale globale : les assistantes maternelles sont vieillissantes, les périscolaires doivent assumer les arrivées des enfants, manque de place sur les vacances scolaires, les communes sont encouragées à mutualiser pour permettre l'accueil des enfants

Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- l'auvent de l'école 1 a été réparé

Commission PLU

Monsieur Nicolas Perrier :

- l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur enverra son rapport sous 15 jours
- le bureau d'étude fera ensuite des propositions de réponse en face de chaque remarque reçue lors de l'enquête publique et des personnes publiques associées.
- réunion le 12 novembre pour voir comment sera ajusté le PLU.

Commission information communication

Madame Viridiana Bouchardon attend photos et articles des commissions pour le bulletin municipal.

Commission culture

Madame Emmanuelle Bringuier :

- la bibliothèque accueillera cette année 2 classes de l'école qui travailleront sur un projet commun (la préhistoire).

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli ;

- 4 banques ont été consultées pour l'obtention d'un prêt relais de 100 000 €.

Ce prêt servira à combler la trésorerie afin de pouvoir effectuer les travaux de viabilisation des terrains rue Voltaire, en attendant de percevoir l'argent de leur vente.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que :

- à la vue d'une présentation de l'ADIL, les communes doivent suivre l'état des logements en location, des critères sont à respecter pour pouvoir louer.

Une délibération serait à prendre pour faire appliquer cette loi, la CCPA réfléchit à porter ce projet.

- les panneaux de participation citoyenne ont été commandés, dès qu'ils seront livrés et installés, il faudra réunir les bénévoles de la commune.

- la maison Duluye est très humide et ne peut plus être louée dans l'état, il faut prendre une décision quant à son devenir : la garder pour en faire un logement d'urgence ou pour des locations gîtes par exemple.

Il faut également évaluer le coût de sa mise aux normes (installation de VMC, changement de fenêtres etc.)

- le 30 octobre réunion pour les élus avec la préfecture, Village d'avenir et Citadia afin de connaître les conclusions de la dernière phase du projet du centre du village.

- après leur enquête publique, EDF a entériné son projet de 2^{ème} ERP.

Des questions se posent, entre autres, sur un centre de formation BTP et sur le pont de Loyettes.

- Pour la commune, il va falloir faire une étude pour estimer s'il est possible d'améliorer la station d'épuration ou s'il faut en refaire une. L'agence de l'eau pourrait augmenter ses taxes jusqu'à 1€20 le m³ en cas de non-respect. Il faut aussi réfléchir sur le fait de passer en DSP (Délégation de Service Public) ou de continuer avec un marché BPU (Bordereau de Prix Unitaire). Il est de plus en plus compliqué administrativement parlant de travailler en régie pour les élus qui ne sont pas du métier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Présents : Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Xavier Adam - Julien Belland - Yves Bouvard - Lionel Charlin - Stéphane Strippoli

Absente : Marie-José Buatois

Pouvoirs : Xavier Adam à Emmanuelle Bringuier - Julien Belland à Alexandra Cochet - Yves Bouvard à Yves Vacle - Lionel Charlin à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Emmanuelle Bringuier est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération tableau des emplois

Madame Alexandra Cochet rappelle que :

- il appartient à l'assemblée délibérante de créer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 4 juillet 2024.
- la nécessité de passer à temps complet l'emploi d'adjoint technique actuellement à 34.43 h
- la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la nécessité de supprimer les emplois qui n'ont plus d'utilité à la suite de la réorganisation des services,

Elle fait part également de l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion du 18 septembre 2025.

Madame Alexandra Cochet propose donc :

- d'annuler le tableau des emplois précédent et de le remplacer par le tableau des emplois annexé.
- de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- de supprimer les emplois non pourvus et qui ne seront plus utilisés

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération participation à la protection sociale complémentaire

Madame Nathalie Strippoli rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 15 € en santé au 1^{er} janvier 2026.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)

- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation)

Madame Nathalie Strippoli propose

- de participer financièrement à compter du 01/01/2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 30€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération droit de stationnement des taxis

Le Maire, rappelle la délibération du 31 août 2009 fixant le prix du droit de stationnement pour les taxis sur la commune, à 100 € par emplacement,

Il propose :

- de réactualiser ce tarif
- un droit de stationnement par emplacement de 200 € annuel, terme à échoir, à compter du 01/09/2026.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération admission en non-valeur budget eau

Madame Nathalie Strippoli fait part au Conseil municipal d'un montant de 377.10 € irrécouvrable sur le budget de l'eau.

Elle précise qu'il s'agit de factures d'eau impayées de

Mme Chevron Céline (50 € en 2011)

Mr Danner Jean Christophe (40 € en 2013)

Mme Guerrier Catherine (17.94 en 2009),

la SCI Laurine (205.32 de 2014 / 2017 / 2018)

Mme Waroquier Paulette (57 € en 2022),

ainsi que quelques factures non soldées dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Elle explique que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites sans résultat pour les côtes irrécouvrables.

Madame Nathalie Strippoli propose donc d'admettre en non-valeur la liste ci-jointe des côtes irrécouvrables pour un montant total de 377.10 €

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 4 abstentions

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission CALM

Madame Alexandra Cochet :

- le fournisseur du logiciel du CALM, Vertura (entreprise qui a racheté le logiciel arg) va modifier son logiciel en fonction des demandes de la CAF.

- les prélèvements vont être mis en place pour les familles qui le souhaitent.

Commission scolaire

Madame Alexandra Cochet :

- le conseil d'école aura lieu le 13 octobre
- conclusion de la convention territoriale globale : les assistantes maternelles sont vieillissantes, les périscolaires doivent assumer les arrivées des enfants, manque de place sur les vacances scolaires, les communes sont encouragées à mutualiser pour permettre l'accueil des enfants

Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- l'auvent de l'école 1 a été réparé

Commission PLU

Monsieur Nicolas Perrier :

- l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur enverra son rapport sous 15 jours
- le bureau d'étude fera ensuite des propositions de réponse en face de chaque remarque reçue lors de l'enquête publique et des personnes publiques associées.
- réunion le 12 novembre pour voir comment sera ajusté le PLU.

Commission information communication

Madame Viridiana Bouchardon attend photos et articles des commissions pour le bulletin municipal.

Commission culture

Madame Emmanuelle Bringuier :

- la bibliothèque accueillera cette année 2 classes de l'école qui travailleront sur un projet commun (la préhistoire).

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli ;

- 4 banques ont été consultées pour l'obtention d'un prêt relais de 100 000 €.

Ce prêt servira à combler la trésorerie afin de pouvoir effectuer les travaux de viabilisation des terrains rue Voltaire, en attendant de percevoir l'argent de leur vente.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que :

- à la vue d'une présentation de l'ADIL, les communes doivent suivre l'état des logements en location, des critères sont à respecter pour pouvoir louer.

Une délibération serait à prendre pour faire appliquer cette loi, la CCPA réfléchit à porter ce projet.

- les panneaux de participation citoyenne ont été commandés, dès qu'ils seront livrés et installés, il faudra réunir les bénévoles de la commune.

- la maison Duluye est très humide et ne peut plus être louée dans l'état, il faut prendre une décision quant à son devenir : la garder pour en faire un logement d'urgence ou pour des locations gîtes par exemple.

Il faut également évaluer le coût de sa mise aux normes (installation de VMC, changement de fenêtres etc.)

- le 30 octobre réunion pour les élus avec la préfecture, Village d'avenir et Citadia afin de connaître les conclusions de la dernière phase du projet du centre du village.

- après leur enquête publique, EDF a entériné son projet de 2^{ème} ERP.

Des questions se posent, entre autres, sur un centre de formation BTP et sur le pont de Loyettes.

- Pour la commune, il va falloir faire une étude pour estimer s'il est possible d'améliorer la station d'épuration ou s'il faut en refaire une. L'agence de l'eau pourrait augmenter ses taxes jusqu'à 1€20 le m³ en cas de non-respect. Il faut aussi réfléchir sur le fait de passer en DSP (Délégation de Service Public) ou de continuer avec un marché BPU (Bordereau de Prix Unitaire). Il est de plus en plus compliqué administrativement parlant de travailler en régie pour les élus qui ne sont pas du métier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Présents : Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Xavier Adam - Julien Belland - Yves Bouvard - Lionel Charlin - Stéphane Strippoli

Absente : Marie-José Buatois

Pouvoirs : Xavier Adam à Emmanuelle Bringuier - Julien Belland à Alexandra Cochet - Yves Bouvard à Yves Vacle - Lionel Charlin à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Emmanuelle Bringuier est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération tableau des emplois

Madame Alexandra Cochet rappelle que :

- il appartient à l'assemblée délibérante de créer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 4 juillet 2024.
- la nécessité de passer à temps complet l'emploi d'adjoint technique actuellement à 34.43 h
- la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la nécessité de supprimer les emplois qui n'ont plus d'utilité à la suite de la réorganisation des services,

Elle fait part également de l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion du 18 septembre 2025.

Madame Alexandra Cochet propose donc :

- d'annuler le tableau des emplois précédent et de le remplacer par le tableau des emplois annexé.
- de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- de supprimer les emplois non pourvus et qui ne seront plus utilisés

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération participation à la protection sociale complémentaire

Madame Nathalie Strippoli rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 15 € en santé au 1^{er} janvier 2026.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)

- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation)

Madame Nathalie Strippoli propose

- de participer financièrement à compter du 01/01/2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 30€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération droit de stationnement des taxis

Le Maire, rappelle la délibération du 31 août 2009 fixant le prix du droit de stationnement pour les taxis sur la commune, à 100 € par emplacement,

Il propose :

- de réactualiser ce tarif
- un droit de stationnement par emplacement de 200 € annuel, terme à échoir, à compter du 01/09/2026.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération admission en non-valeur budget eau

Madame Nathalie Strippoli fait part au Conseil municipal d'un montant de 377.10 € irrécouvrable sur le budget de l'eau.

Elle précise qu'il s'agit de factures d'eau impayées de

Mme Chevron Céline (50 € en 2011)

Mr Danner Jean Christophe (40 € en 2013)

Mme Guerrier Catherine (17.94 en 2009),

la SCI Laurine (205.32 de 2014 / 2017 / 2018)

Mme Waroquier Paulette (57 € en 2022),

ainsi que quelques factures non soldées dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Elle explique que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites sans résultat pour les côtes irrécouvrables.

Madame Nathalie Strippoli propose donc d'admettre en non-valeur la liste ci-jointe des côtes irrécouvrables pour un montant total de 377.10 €

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 4 abstentions

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission CALM

Madame Alexandra Cochet :

- le fournisseur du logiciel du CALM, Vertura (entreprise qui a racheté le logiciel arg) va modifier son logiciel en fonction des demandes de la CAF.

- les prélèvements vont être mis en place pour les familles qui le souhaitent.

Commission scolaire

Madame Alexandra Cochet :

- le conseil d'école aura lieu le 13 octobre
- conclusion de la convention territoriale globale : les assistantes maternelles sont vieillissantes, les périscolaires doivent assumer les arrivées des enfants, manque de place sur les vacances scolaires, les communes sont encouragées à mutualiser pour permettre l'accueil des enfants

Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- l'auvent de l'école 1 a été réparé

Commission PLU

Monsieur Nicolas Perrier :

- l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur enverra son rapport sous 15 jours
- le bureau d'étude fera ensuite des propositions de réponse en face de chaque remarque reçue lors de l'enquête publique et des personnes publiques associées.
- réunion le 12 novembre pour voir comment sera ajusté le PLU.

Commission information communication

Madame Viridiana Bouchardon attend photos et articles des commissions pour le bulletin municipal.

Commission culture

Madame Emmanuelle Bringuier :

- la bibliothèque accueillera cette année 2 classes de l'école qui travailleront sur un projet commun (la préhistoire).

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli ;

- 4 banques ont été consultées pour l'obtention d'un prêt relais de 100 000 €.

Ce prêt servira à combler la trésorerie afin de pouvoir effectuer les travaux de viabilisation des terrains rue Voltaire, en attendant de percevoir l'argent de leur vente.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que :

- à la vue d'une présentation de l'ADIL, les communes doivent suivre l'état des logements en location, des critères sont à respecter pour pouvoir louer.

Une délibération serait à prendre pour faire appliquer cette loi, la CCPA réfléchit à porter ce projet.

- les panneaux de participation citoyenne ont été commandés, dès qu'ils seront livrés et installés, il faudra réunir les bénévoles de la commune.

- la maison Duluye est très humide et ne peut plus être louée dans l'état, il faut prendre une décision quant à son devenir : la garder pour en faire un logement d'urgence ou pour des locations gîtes par exemple.

Il faut également évaluer le coût de sa mise aux normes (installation de VMC, changement de fenêtres etc.)

- le 30 octobre réunion pour les élus avec la préfecture, Village d'avenir et Citadia afin de connaître les conclusions de la dernière phase du projet du centre du village.

- après leur enquête publique, EDF a entériné son projet de 2^{ème} ERP.

Des questions se posent, entre autres, sur un centre de formation BTP et sur le pont de Loyettes.

- Pour la commune, il va falloir faire une étude pour estimer s'il est possible d'améliorer la station d'épuration ou s'il faut en refaire une. L'agence de l'eau pourrait augmenter ses taxes jusqu'à 1€20 le m³ en cas de non-respect. Il faut aussi réfléchir sur le fait de passer en DSP (Délégation de Service Public) ou de continuer avec un marché BPU (Bordereau de Prix Unitaire). Il est de plus en plus compliqué administrativement parlant de travailler en régie pour les élus qui ne sont pas du métier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Présents : Viridiana Bouchardon – Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Alexandra Cochet - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Xavier Adam - Julien Belland - Yves Bouvard - Lionel Charlin - Stéphane Strippoli

Absente : Marie-José Buatois

Pouvoirs : Xavier Adam à Emmanuelle Bringuier - Julien Belland à Alexandra Cochet - Yves Bouvard à Yves Vacle - Lionel Charlin à Lionel Chappellaz - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Emmanuelle Bringuier est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération tableau des emplois

Madame Alexandra Cochet rappelle que :

- il appartient à l'assemblée délibérante de créer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
- le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 4 juillet 2024.
- la nécessité de passer à temps complet l'emploi d'adjoint technique actuellement à 34.43 h
- la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- la nécessité de supprimer les emplois qui n'ont plus d'utilité à la suite de la réorganisation des services,

Elle fait part également de l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion du 18 septembre 2025.

Madame Alexandra Cochet propose donc :

- d'annuler le tableau des emplois précédent et de le remplacer par le tableau des emplois annexé.
- de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,
- de supprimer les emplois non pourvus et qui ne seront plus utilisés

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération participation à la protection sociale complémentaire

Madame Nathalie Strippoli rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 15 € en santé au 1^{er} janvier 2026.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation)

- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (procédure de convention de participation)

Madame Nathalie Strippoli propose

- de participer financièrement à compter du 01/01/2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 30€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération droit de stationnement des taxis

Le Maire, rappelle la délibération du 31 août 2009 fixant le prix du droit de stationnement pour les taxis sur la commune, à 100 € par emplacement,

Il propose :

- de réactualiser ce tarif
- un droit de stationnement par emplacement de 200 € annuel, terme à échoir, à compter du 01/09/2026.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération admission en non-valeur budget eau

Madame Nathalie Strippoli fait part au Conseil municipal d'un montant de 377.10 € irrécouvrable sur le budget de l'eau.

Elle précise qu'il s'agit de factures d'eau impayées de

Mme Chevron Céline (50 € en 2011)

Mr Danner Jean Christophe (40 € en 2013)

Mme Guerrier Catherine (17.94 en 2009),

la SCI Laurine (205.32 de 2014 / 2017 / 2018)

Mme Waroquier Paulette (57 € en 2022),

ainsi que quelques factures non soldées dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

Elle explique que la trésorerie a lancé de nombreuses poursuites sans résultat pour les côtes irrécouvrables.

Madame Nathalie Strippoli propose donc d'admettre en non-valeur la liste ci-jointe des côtes irrécouvrables pour un montant total de 377.10 €

Délibération adoptée avec 9 voix pour et 4 abstentions

Présentation des DIA

Monsieur le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission CALM

Madame Alexandra Cochet :

- le fournisseur du logiciel du CALM, Vertura (entreprise qui a racheté le logiciel arg) va modifier son logiciel en fonction des demandes de la CAF.

- les prélèvements vont être mis en place pour les familles qui le souhaitent.

Commission scolaire

Madame Alexandra Cochet :

- le conseil d'école aura lieu le 13 octobre
- conclusion de la convention territoriale globale : les assistantes maternelles sont vieillissantes, les périscolaires doivent assumer les arrivées des enfants, manque de place sur les vacances scolaires, les communes sont encouragées à mutualiser pour permettre l'accueil des enfants

Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- l'auvent de l'école 1 a été réparé

Commission PLU

Monsieur Nicolas Perrier :

- l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur enverra son rapport sous 15 jours
- le bureau d'étude fera ensuite des propositions de réponse en face de chaque remarque reçue lors de l'enquête publique et des personnes publiques associées.
- réunion le 12 novembre pour voir comment sera ajusté le PLU.

Commission information communication

Madame Viridiana Bouchardon attend photos et articles des commissions pour le bulletin municipal.

Commission culture

Madame Emmanuelle Bringuier :

- la bibliothèque accueillera cette année 2 classes de l'école qui travailleront sur un projet commun (la préhistoire).

Commission finances

Madame Nathalie Strippoli ;

- 4 banques ont été consultées pour l'obtention d'un prêt relais de 100 000 €.

Ce prêt servira à combler la trésorerie afin de pouvoir effectuer les travaux de viabilisation des terrains rue Voltaire, en attendant de percevoir l'argent de leur vente.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que :

- à la vue d'une présentation de l'ADIL, les communes doivent suivre l'état des logements en location, des critères sont à respecter pour pouvoir louer.

Une délibération serait à prendre pour faire appliquer cette loi, la CCPA réfléchit à porter ce projet.

- les panneaux de participation citoyenne ont été commandés, dès qu'ils seront livrés et installés, il faudra réunir les bénévoles de la commune.

- la maison Duluye est très humide et ne peut plus être louée dans l'état, il faut prendre une décision quant à son devenir : la garder pour en faire un logement d'urgence ou pour des locations gîtes par exemple.

Il faut également évaluer le coût de sa mise aux normes (installation de VMC, changement de fenêtres etc.)

- le 30 octobre réunion pour les élus avec la préfecture, Village d'avenir et Citadia afin de connaître les conclusions de la dernière phase du projet du centre du village.

- après leur enquête publique, EDF a entériné son projet de 2^{ème} ERP.

Des questions se posent, entre autres, sur un centre de formation BTP et sur le pont de Loyettes.

- Pour la commune, il va falloir faire une étude pour estimer s'il est possible d'améliorer la station d'épuration ou s'il faut en refaire une. L'agence de l'eau pourrait augmenter ses taxes jusqu'à 1€20 le m³ en cas de non-respect. Il faut aussi réfléchir sur le fait de passer en DSP (Délégation de Service Public) ou de continuer avec un marché BPU (Bordereau de Prix Unitaire). Il est de plus en plus compliqué administrativement parlant de travailler en régie pour les élus qui ne sont pas du métier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.